



Paris, le 16 novembre 2016

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

L'AMF et Pôle Emploi signent une convention de partenariat pour renforcer leurs actions communes en faveur de l'emploi

Dans un contexte de chômage élevé et de précarisation des plus fragiles, l'accès à l'emploi constitue une préoccupation majeure des français. Les maires et les présidents d'intercommunalité, élus de proximité, sont en première ligne pour répondre aux attentes de leurs concitoyens dans ce domaine comme dans bien d'autres. La fine connaissance du tissu économique de leur territoire, articulée avec leur capacité à développer des politiques innovantes adaptés à la réalité du terrain, en font des acteurs incontournables de la lutte contre le chômage.

C'est dans ce cadre et avec l'ambition de promouvoir un cadre de référence national auprès de ses adhérents que l'AMF a conclu une convention avec Pôle Emploi. Signée ce jour lors de la Rencontre de l'emploi, autour des principaux acteurs, par Jean Bassères, Directeur général de Pôle Emploi, et André Laignel, Premier vice-président délégué de l'AMF, cette convention renforcera le partenariat entre les maires, les présidents d'intercommunalité, et les services de Pôle Emploi sur tout le territoire, dans le but de faire converger leurs moyens respectifs au service des demandeurs d'emploi et de l'attractivité économique des territoires.

C'est ainsi que les élus, en tant que facilitateurs d'emploi, partageront sur la base de leur projet de développement territorial, les informations socio-économiques, les outils et moyens à leur disposition et, que Pôle emploi partagera ses connaissances du marché du travail, ses projets, ses services, ses outils, son organisation afin d'élaborer ensemble des projets territoriaux adaptés aux besoins des territoires. Cette coopération a également pour objectif de faciliter l'accès des communes et des intercommunalités à l'indemnisation de leurs anciens agents, en fluidifiant la transmission des informations par Pôle emploi.

Lors de la signature de cette convention en clôture de la Rencontre de l'emploi organisée par l'AMF, André Laignel a déclaré : « *il ne peut y avoir de politique de l'emploi hors sol ; le maire est un rouage indispensable pour l'enraciner dans les territoires. Pour la recherche d'emploi comme sur bien d'autres sujets, le maire est souvent le premier recours et le dernier espoir. Il a toute sa place pour porter et relayer les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi.* »

[Lien vers la convention](#)